



CH LAVAUR



Le 25/11/11

Ordre Infirmier suite : l'épisode de trop !!!

Alors que la disparition de l'ordre infirmier semblait inéluctable au regard de sa situation financière catastrophique, une nouvelle fois, il a su rebondir et sauver sa peau, in extremis cet été.

Sauvetage in-extremis :

Le dépôt de bilan devait intervenir le 29 juillet dernier.

Rien ne laissait présager alors une autre issue que la disparition de l'instance ordinaire tant ses dettes étaient abyssales (pour rappel près de 10 millions d'euros...).

En effet, l'argent manque car les infirmiers, massivement opposé-e-s à l'Ordre, continuent à juste titre de boycotter cet impôt ordinal. Au 21 juillet, seuls 110 000 IDE (sur 550 000 au total) étaient inscrits au tableau.

Pire encore, seuls 58.421 professionnels seraient à jour de cotisation !!!

En désespoir de cause, David Vasseur, Président par intérim, adressait le 28 juillet un fax Mr Sarkozy en personne.

Fax dans lequel il rappelle la situation catastrophique des finances de l'ONI et insiste lourdement sur le fait que la banque prêteuse de l'Ordre, la BPCE (Banque Populaire Caisse d'Épargne), refuse « d'apporter son soutien financier à l'Ordre ». Il écrit : « je me tourne vers vous dans un dernier élan d'espoir qu'un geste d'ouverture de la part du groupe BPCE permette à l'Ordre National des Infirmiers de perdurer ».

Et dans la nuit, le « miracle » a lieu : la BPCE accorde un délai d'un mois supplémentaire à l'ONI.

Par sûr que nous, simples Infirmiers pourrions bénéficier d'une telle clémence bancaire pour des sommes bien moindres...

**4 ans après sa création, seuls 11% des infirmiers cotisent à l'ordre !
L'ordre infirmier a 10 millions d'euros de dettes.**

Mot de l'ordre infirmier : « économies »

- Afin de commencer à économiser un maximum d'argent, et accessoirement, d'assurer la rémunération des salariés de l'ordre, il a été demandé aux Conseil Régionaux et Départementaux de l'Ordre (CROI et CDOI) de ne plus s'acquitter provisoirement de certaines échéances telles que loyer, téléphone, internet et autres factures...
Les rendant ainsi insolubles !
- Le but : permettre au Siège parisien de maintenir tant bien que mal la tête hors de l'eau. Dans le même temps, un plan de restructuration drastique est étudié.
- Dans les grandes lignes, il s'agit de diminuer le nombre de salariés. (sans toucher aux postes des élus ordinaires, dont certains touchent jusqu'à 7000 euros par mois...), de suspendre les missions jugées trop coûteuses, de supprimer les niveaux départementaux, etc.
- Pour l'ordre, il s'agit d'alléger son fonctionnement et de modifier sa gouvernance afin de réduire considérablement les dépenses et de convaincre la banque que ces mesures suffiront à redresser la barre.

Mot d'ordre de la CGT : « Supprimer l'ordre infirmier »

Pour la suite ? Une seule solution : continuer à ne pas s'inscrire et arrêter de cotiser.

Nul doute que l'ordre se sent ragaillardi et bénéficie de soutiens en (très) haut lieu.

Elle est belle l'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics tant de fois brandie par les défenseurs de l'ordre ?...).

Quoiqu'il en soit, il faut s'attendre à de nouvelles manœuvres surnoises et insidieuses orchestrées par ces gens.

Ils continuent, faisant fi du bon sens et du respect qu'ils doivent à la profession, à vouloir lui imposer cet ordre pourtant clairement désavoué par l'immense majorité des professionnels en exercice.

Dès lors, il s'avère que les cibles privilégiées des ordinaux vont être dans les mois à venir : les étudiants en soins infirmiers et les jeunes diplômés.

De plus en plus de chantages à la titularisation et au recrutement pour les jeunes diplômés ont lieu, alors qu'aucune obligation n'existe dans les textes, le numéro ADELI suffit pour le recrutement.

De plus, l'article 63 de la loi HPST prévoit la publication d'un décret, non paru à ce jour, qui doit permettre d'inscrire automatiquement les salariés à l'ordre IDE.

Nous devons rester vigilants et solidaires dans un boycott massif de l'inscription à l'ordre. Ne cédon pas aux chantages divers et autres éventuelles pressions.

L'instance est fragile et n'a pas les moyens de « punir » les récalcitrants. Il faut continuer à l'étouffer financièrement.

Ne soyons pas dupes concernant le discours ambivalent du ministre de la santé.

D'un côté, il déclare haut et fort qu'il veut rendre facultative la cotisation des IDE salariés, mais il veut maintenir l'inscription obligatoire au tableau des IDE qui devraient ainsi se plier au code de déontologie. Ce code est impossible à respecter au regard des moyens mis à disposition par les employeurs, notamment en effectifs) défaussant la responsabilité sur les professionnels...

D'un autre côté, il laisse les ARS donner des directives aux établissements pour aider l'ONI à récupérer des cotisations.

Avec la CGT, continuons de demander l'abrogation des lois instaurant un ordre professionnel par le maintien d'un boycott massif, et nous réussirons à faire disparaître définitivement cet ordre inique.

**Même gratuits, les ordres professionnels, on n'en veut pas !
Une seule solution : L'ABROGATION**

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9h à 16h. Tél: 30 38

Mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr

